

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024**

Session ordinaire du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 8 juillet 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présentes, mesdames France Dumont, directrice générale adjointe, et Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 3 juin 2024
- 2) Séance extraordinaire du 2 juillet 2024

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 juin 2024 – Dépôt.
- 3) Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF) – Confirmation du retrait des élus.
- 4) Projet de construction de trottoir sur la rue Craig Sud et la route 251 du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 – Autorisation de signature de la convention d'aide financière (dossier PAFFSR_20231221-060).
- 5) Projet de développement du secteur Johnville – Offre de service en courtage immobilier pour un appel de projets aux terrains commerciaux.
- 6) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à divers dossiers généraux.
- 7) Excavation Danny Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux d'excavation pour la piste cyclable.
- 8) Groupe Qualinet inc. Sherbrooke – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de nettoyage pour l'infiltration d'eau au Centre communautaire Johnville en 2023.

- 9) Les Entreprises David Pettigrew inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux de réfection à la suite de dégâts d'eau, secteur Cookshire.
- 10) Ressorts Charland (Sherb.) inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation du véhicule numéro 25-06.
- 11) Services d'entretien de lumières de rues C.R. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation de lumières de chemins municipaux.
- 12) Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de nivelage de divers chemins municipaux.
- 13) Uline – Acquisition de tables pour la Salle Guy-Veilleux.
- 14) Ressources humaines – Autorisation de tenue d'une activité interne d'appréciation des ressources humaines de la Ville de Cookshire Eaton et fermeture de l'hôtel de ville un après-midi de septembre 2024.
- 15) 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts) – Paiement d'honoraires professionnels concernant le rechargement en matériaux granulaires de divers chemins municipaux.

G. Urbanisme et inspection

- 1) Conciliateur-arbitre selon la Loi sur les compétences municipales – Nomination des officiers municipaux.
- 2) Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de poursuivre l'exploitation de la gravière/sablière – Lots 4 488 348 & 4 486 626 situés au 327, chemin Hodgman, secteur Johnville (zones A-002, Ru-007 & Ru-008).

H. Communications et vie communautaire

- 1) Journée du patrimoine religieux du Haut-Saint-François (2^e édition) – Demande de collaboration.
- 2) Ressources humaines – Embauche au Bureau d'information touristique pour la saison estivale 2024.
- 3) Ressources humaines – Congédiement d'un animateur au Service d'animation estivale.
- 4) Ressources humaines – Embauche d'un agent de développement en loisirs et vie communautaire.
- 5) Service d'animation estivale – Inscription à l'Association des camps du Québec.
- 6) Les Dribbleurs du Haut-Saint-François – Demande de gratuité et de contribution en services pour le tournoi du 12 au 14 juillet 2024.
- 7) Programme « Créer pour se Rapprocher » de La Francoderole – Demande de collaboration.
- 8) Ressources humaines – Embauche d'un coordonnateur au Service des loisirs, communications et vie culturelle.
- 9) Ressources humaines – Embauche d'un concierge.
- 10) Ressources humaines – Démission de deux animateurs du service d'animation estivale.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un journalier occasionnel.
- 2) Ressources humaines – Embauche de deux journaliers conducteurs permanent à temps complet.
- 3) Ressources humaines – Embauche d'un journalier permanent à temps complet.
- 4) Ressources humaines – Embauche d'un directeur du Service des travaux publics.
- 5) Acquisition d'un chasse-neige pour le véhicule F550 – Adjudication de contrat par appel d'offres sur invitation.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Achat de casiers pour la caserne Sawyerville – Modification de la résolution numéro 2024-04-9531 afin d'affecter le financement.
- 2) « Sport motorisé de Cookshire Derby » du 30 août au 1^{er} septembre 2024 – Demande d'autorisation et de contribution en services.
- 3) Rodéo Cookshire (1^{ère} édition) du 19 et 20 juillet 2024 au Centre Expos Cookshire – Demande d'autorisation et de contribution en services.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 359-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas :*
 - a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour la consultation publique (23-07-2024).
- 2) *Règlement numéro 361-2024 relatif au traitement des élus de la Ville de Cookshire-Eaton – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*
- 3) *Règlement numéro 363-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la Ville de Cookshire-Eaton – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*
- 4) *Règlement numéro 360-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire :*
 - a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour la consultation publique (23-07-2024).

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics – Adoption.*
- 2) *Règlement numéro 350-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'abroger l'usage d'habitation unifamiliale dans certains bâtiments protégés (églises) – Adoption.*
- 3) *Règlement numéro 351-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement aux espaces de stationnement à proximité de la halte routière Johnville – Adoption.*
- 4) *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport) – Adoption.*

N. Varia

- 1) Destruction de documents selon le calendrier de conservation dans le Guide de gestion des documents municipaux.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux

dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-07-9710

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 3 juin 2024

Résolution 2024-07-9711

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 2 juillet 2024

Résolution 2024-07-9712

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

Aucune.

E. Correspondance

Résolution 2024-07-9713

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois de juin 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2024-07-9714

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 juin 2024 – Dépôt.

Résolution 2024-07-9715

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter le dépôt du rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 30 juin 2024, tel que remis à chaque membre du conseil municipal et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF) – Confirmation du retrait des élus.

Résolution 2024-07-9716

CONSIDÉRANT la couverture offerte aux élus municipaux par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le retrait des membres du conseil municipal du Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF) de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Projet de construction de trottoir sur la rue Craig Sud et la route 251 du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 – Autorisation de signature de la convention d'aide financière (dossier PAFFSR_20231221-060).

Résolution 2024-07-9717

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière reçue du ministère des Transports et de la mobilité durable en vertu du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – 2024-2025 relativement au projet de construction de trottoir sur la rue Craig Sud et la route 251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Projet de développement du secteur Johnville – Offre de service en courtage immobilier pour un appel de projets aux terrains commerciaux.

Reporté.

- 6) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à divers dossiers généraux.

Résolution 2024-07-9718

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 916,91 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. définis comme suit :

Objet	Montant
1. Litige juridique – Règlementation municipale.	401,70 \$
2. Litige – Service de télécommunications.	1 325,59 \$
3. Litige – Dossier à la Commission d'accès à l'information	133,49 \$
4. Dossier général	430,12 \$
5. Renouvellement de la convention collective	7 626,01 \$
Total :	9 916,91 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Excavation Danny Prévost inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux d'excavation pour la piste cyclable.

Résolution 2024-07-9719

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 35 084,63 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Excavation Danny Prévost inc. relatifs aux travaux d'excavation pour la piste cyclable.

Cette dépense est financée par le fonds de développement en vertu du règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Groupe Qualinet inc. Sherbrooke – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de nettoyage pour l'infiltration d'eau au Centre communautaire Johnville en 2023.

Résolution 2024-07-9720

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 584,82 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Groupe Qualinet inc. Sherbrooke relatifs aux travaux de nettoyage pour l'infiltration d'eau au Centre communautaire Johnville en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Les Entreprises David Pettigrew inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux de réfection à la suite de dégâts d'eau, secteur Cookshire.

Résolution 2024-07-9721

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 142,83 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Entreprises David Pettigrew inc. concernant divers travaux de réfection à la suite de dégâts d'eau, secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Ressorts Charland (Sherb.) inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation du véhicule numéro 25-06.

Résolution 2024-07-9722

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 317,07 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Ressorts Charland (Sherb.) inc. concernant la réparation du véhicule numéro 25-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Services d'entretien de lumières de rues C.R. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation de lumières de chemins municipaux.

Résolution 2024-07-9723

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 279,81 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Services d'entretien de lumières de rues C.R. concernant la réparation de lumières de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de nivelage de divers chemins municipaux.

Résolution 2024-07-9724

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 53 735,02 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. relatifs aux travaux de nivelage de divers chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Uline – Acquisition de tables pour la Salle Guy-Veilleux.

Résolution 2024-07-9725

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 912,49 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Uline concernant l'acquisition de tables pour la Salle Guy-Veilleux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Ressources humaines – Autorisation de tenue d'une activité interne d'appréciation des ressources humaines de la Ville de Cookshire-Eaton et fermeture de l'hôtel de ville un après-midi de septembre 2024.

Résolution 2024-07-9726

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'une activité estivale d'appréciation de l'ensemble des ressources humaines de la Ville de Cookshire-Eaton;

D'AUTORISER la fermeture de l'hôtel de ville de Cookshire-Eaton le jeudi 19 septembre 2024 après-midi;

DE PERMETTRE la libération avec solde, sur prise de présence, des salariés et cadres à compter de midi le jeudi 19 septembre 2024;

D'ALLOUER un budget de 500 \$ pour l'achat d'un goûter;

D'OCTROYER la coordination de cette activité à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts) – Paiement d'honoraires professionnels concernant le rechargement en matériaux granulaires de divers chemins municipaux.

Résolution 2024-07-9727

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour le rechargement en matériaux granulaires de divers chemins municipaux selon la résolution numéro 2024-03-9459 pour un montant de 743 937,11 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses totales de l'adjudicataire du contrat dépassent le montant permis par résolution pour ce faire;

CONSIDÉRANT le financement de cette dépense par le *Règlement numéro 330-2023 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 1 045 263 \$ du solde disponible du règlement 247-2018 en vue de financer une dépense de 1 120 000 \$*, pour lequel le montant d'emprunt fut calculé par une évaluation professionnelle externe;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet l'affectation d'un montant de 1 045 263 \$ au solde disponible d'emprunt et l'affectation d'un montant de 74 737 \$ au fonds général de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses encourues excèdent le montant affecté du solde disponible d'emprunt et peuvent être affectées au fonds relatif aux redevances des gravières et sablières;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D'AUTORISER le paiement d'honoraires professionnels de la compagnie 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts) au montant de 805 957,52 \$ (taxes incluses), pour une dépense totale nette au montant de 735 946,64 \$, concernant le rechargement en matériaux granulaires de divers chemins municipaux;

D'AUTORISER le financement de cette dépense à même le *Règlement d'emprunt numéro 330-2023* précité ainsi que le fonds relatif aux redevances des gravières et sablières de la façon suivante :

9146-8801 QUÉBEC INC. – Facture numéro 5654	Affectation de dépense
Solde disponible du <i>Règlement numéro 247-2018</i> (selon le <i>Règlement numéro 330-2023 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 1 045 263 \$ du solde disponible du règlement 247-2018 en vue de financer une dépense de 1 120 000 \$</i>) :	673 871.88 \$
Fonds relatif aux redevances des gravières et sablières :	62 074.76 \$
Total (taxes nettes incluses) :	735 946.64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Urbanisme et inspection

- 1) Conciliateur-arbitre selon la *Loi sur les compétences municipales* – Nomination des officiers municipaux.

Résolution 2024-07-9728

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler des mécontentes visées à l'article 36 de la même loi à titre de conciliateur-arbitre (auparavant nommé « inspecteur agraire »);

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité du Québec doit désigner un conciliateur-arbitre pour régler des mécontentes relatives :

- à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du *Code civil du Québec*;
- à des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;
- au découvert en vertu de l'article 986 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération et les frais du conciliateur-arbitre sont répartis au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas d'une demande qui n'est pas suivie d'une entente ou d'une ordonnance entraînant la réalisation de travaux, le propriétaire qui a initié la demande devra assumer la rémunération et les frais du conciliateur-arbitre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit nommé tout inspecteur en bâtiment et en environnement en fonctions à la Ville de Cookshire-Eaton à titre de conciliateur-arbitre;

QUE cette nomination soit faite aux conditions et selon les frais de gestion suivants :

- Frais d'ouverture de dossier : Facturés au montant de 100 \$, exigible lors du dépôt de la demande écrite et non remboursable;
- Honoraires pour le travail du conciliateur-arbitre (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance ou entente, etc.) : Facturés suivant le temps consacré au dossier et le salaire horaire majoré des bénéficiaires marginaux normalement versé à cette personne;
- Déboursés divers encourus pour la réalisation du mandat (frais pour services professionnels (avocat, agronome, ingénieur, arpenteur, etc.), reproduction et transmission de documents, consultation des bases de données juridiques, etc.) : Facturés selon les coûts réels;
- Frais de déplacement du conciliateur-arbitre sont facturés suivant les tarifs en vigueur en vertu de la politique municipale.

QUE toute résolution antérieure afférente à la présente résolution soit remplacée et abrogée par cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de poursuivre l'exploitation de la gravière/sablière – Lots 4 488 348 & 4 486 626 situés au 327, chemin Hodgman, secteur Johnville (zones A-002, Ru-007 & Ru-008).

Résolution 2024-07-9729

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 4 488 348 et 4 486 626, situés au 327, chemin Hodgman dans le secteur Johnville, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée « CPTAQ ») pour obtenir l'autorisation d'y renouveler l'exploitation d'une carrière de gravière-sablière;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la diminution d'une superficie autorisée à des fins autres agricoles et sa restauration;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par la demande est situé dans la zone agricole A-002 et les zones rurales Ru-007 et Ru-008 et est conforme au règlement de zonage de la Ville de Cookshire-Eaton régissant les activités d'extraction, comme les carrières, gravières et sablières en zones rurale, agricole et industrielle;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une prolongation d'exploitation d'un site déjà autorisé par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande ne comporte pas de potentiel agricole ni acéricole;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection à la demande d'autorisation du propriétaire des lots 4 488 348 et 4 486 626 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Journée du patrimoine religieux du Haut-Saint-François (2^e édition) – Demande de collaboration.

Résolution 2024-07-9730

CONSIDÉRANT la Journée du patrimoine religieux du Haut-Saint-François qui se tiendra, pour sa deuxième édition, le samedi 9 septembre 2024 à l'église Saint-Pierre de La Patrie;

CONSIDÉRANT la demande de collaboration de la MRC du Haut-Saint-François pour de la publicité numérique de cet événement culturel;

CONSIDÉRANT la mise en valeur de plusieurs églises du Haut-Saint-François dont certaines de Cookshire-Eaton ainsi que le Musée Eaton-Corner;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter la demande de la MRC du Haut-Saint-François et permettre la promotion de l'événement sur les réseaux sociaux de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche au Bureau d'information touristique pour la saison estivale 2024.

Résolution 2024-07-9731

CONSIDÉRANT la demande du Comité du Cœur villageois d'embaucher des ressources au Bureau d'information touristique pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe en remplacement de la direction des Communications et de la vie communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

D'AUTORISER l'ouverture du Bureau d'information touristique du secteur Cookshire pour la saison estivale 2024;

DE RETENIR les services des quatre candidats suivants, rétroactivement au 25 juin 2024, pour la saison estivale 2024 du Bureau d'information touristique :

NUMÉRO DE SALARIÉ DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE 2024
1. BIT-CARADE
2. BIT-CORRAC
3. BIT-THILOU
4. BIT-THIVIC

QUE le taux horaire respectif soit établi à 15,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Congédiement d'un animateur au Service d'animation estivale.

Résolution 2024-07-9732

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe, en remplacement de la direction des Communications et de la vie communautaire, afin de mettre fin à l'emploi d'un animateur du Service d'animation estivale (SAE);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le congédiement du salarié numéro SAE-MARAL rétroactivement au 12 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines – Embauche d'un agent de développement en loisirs et vie communautaire.

Résolution 2024-07-9733

CONSIDÉRANT la démission de l'agent de développement en loisirs et vie communautaire en date du 22 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'affichage pour le remplacement de cet emploi a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général pour l'embauche d'un agent de développement en loisirs et vie communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services du salarié numéro AD-BOUOCE en date de la présente résolution, afin d'occuper le poste d'agent de développement en loisirs et vie communautaire selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Service d'animation estivale – Inscription à l'Association des camps du Québec.

Résolution 2024-07-9734

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 360 \$ pour l'adhésion de la Ville de Cookshire-Eaton à l'Association des camps du Québec;

QUE le coordonnateur du Service des loisirs, communications et vie culturelle soit nommé pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton à l'égard de cette association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Les Dribbleurs du Haut-Saint-François – Demande de gratuité et de contribution en services pour le tournoi du 12 au 14 juillet 2024.

Résolution 2024-07-9735

CONSIDÉRANT QUE Les Dribbleurs du Haut-Saint-François demande l'autorisation pour la tenue d'un tournoi de soccer du 12 au 14 juillet 2024 inclusivement, au terrain du secteur Cookshire, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également la location sans frais d'installations et d'équipements municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton :

AUTORISE l'utilisation sans frais du terrain, de la cantine et ses équipements du secteur Cookshire, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques* et de la *Politique de location de salles et infrastructures sportives*;

AUTORISE la demande d'équipements municipaux sans frais et la main d'œuvre pour l'installation de l'événement, conditionnellement à la disponibilité et à l'autorisation du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Programme « Créer pour se Rapprocher » de La Francoderole – Demande de collaboration.

Résolution 2024-07-9736

CONSIDÉRANT la demande de collaboration dans le cadre du programme « Créer pour se Rapprocher », sous-volet pour les municipalités intitulé « Pour un engagement citoyen 2024-2025 » de La Francoderole, en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien, en date du 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce programme implique un coût global au montant de 15 760 \$ et est financé en majeure partie par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT l'objectif d'établissement de liens solides entre les communautés de langues officielles à travers tout le Canada, en mettant l'accent sur l'engagement citoyen des enfants et la valorisation des communautés en situation minoritaire;

CONSIDÉRANT QU’environ quatre municipalités par province du Canada sont admises au programme, offrant une participation aux écoles locales, camps de jour et événements communautaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme implique la création de fresques murales collectives permanentes, symbolisant l’engagement envers la ville et le pays;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D’ACCEPTER la demande de La Francoderole datée du 27 juin dernier dans le cadre du programme « Créer pour se Rapprocher », sous-volet pour les municipalités intitulé « Pour un engagement citoyen 2024-2025 »;

D’ALLOUER une aide financière pour cette activité un montant de 2 310 \$, conformément à la *Politique sur les dons et les commandites* de la Ville de Cookshire-Eaton;

DE MANDATER le directeur du Bureau de projets pour étudier et réaliser les engagements conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8) Ressources humaines – Embauche d’un coordonnateur au Service des loisirs, communications et vie culturelle.

Résolution 2024-07-9737

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale pour l’embauche d’un coordonnateur au Service des loisirs, communications et vie culturelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services du candidat numéro AD-LENSAC, en date de la présente résolution, afin d’occuper le poste de coordonnateur du Service des loisirs, communications et vie culturelle.

Approbaton du contrat d’embauche en séance subséquente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9) Ressources humaines – Embauche d’un concierge.

Résolution 2024-07-9738

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des Loisirs, communications et vie culturelle pour l’embauche d’un concierge permanent à temps complet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de retenir les services du candidat numéro ENT-ROUCYN en date de la présente résolution, afin d’occuper un poste de concierge permanent à temps complet selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10) Ressources humaines – Démission de deux animateurs du service d’animation estivale.

Résolution 2024-07-9739

CONSIDÉRANT la réception de démission respective de deux animateurs du service d'animation estivale 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser la fin du lien d'emploi des salariés de la façon suivante :

Numéro de salarié	Emploi	Date de fin d'emploi
SAE-PERJUS	Animateur SAE 2024	2024-07-05
SAE-GOSJAD	Animateur SAE 2024	2024-07-05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

1) Ressources humaines – Embauche d'un journalier occasionnel.

Résolution 2024-07-9740

CONSIDÉRANT les recommandations de l'agente aux Travaux publics pour l'embauche d'un journalier occasionnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-CHAANT, rétroactivement au 19 juin 2024, afin d'occuper un poste de journalier occasionnel selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Ressources humaines – Embauche de deux journaliers conducteurs permanent à temps complet.

Résolution 2024-07-9741

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Syndicat des employés municipaux lors du renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'agente aux Travaux publics pour l'embauche d'un journalier conducteur permanent à temps complet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de retenir les services du salarié numéro TP-TURJERE, rétroactivement au 1^{er} juillet 2024, afin d'occuper un poste de journalier conducteur permanent à temps complet selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-07-9742

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Syndicat des employés municipaux lors du renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'agente aux Travaux publics pour l'embauche d'un journalier conducteur permanent à temps complet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de retenir les services du salarié numéro TP-RERTIM, rétroactivement au 1^{er} juillet 2024, afin d'occuper un poste de journalier conducteur permanent à temps complet selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Embauche d'un journalier permanent à temps complet.

Résolution 2024-07-9743

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Syndicat des employés municipaux lors du renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'agente aux Travaux publics pour l'embauche d'un journalier permanent à temps complet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services du salarié numéro TP-GREROB, rétroactivement au 1^{er} juillet 2024, afin d'occuper un poste de journalier permanent à temps complet selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines – Embauche d'un directeur du Service des travaux publics.

Résolution 2024-07-9744

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale pour l'embauche d'un directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-CHACHR, afin d'occuper le poste de directeur du Service des travaux publics.

Approbation du contrat d'embauche en séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Acquisition d'un chasse-neige pour le véhicule F550 – Adjudication de contrat par appel d'offres sur invitation.

Résolution 2024-07-9745

CONSIDÉRANT QU'à la fermeture de l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un chasse-neige pour le véhicule F550, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Rang	Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
1	Robitaille Equipement inc.	15 395,15 \$
2	Ressorts Charland (Sherb.) inc.	18 769,72 \$

CONSIDÉRANT que la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville procède à l'achat d'un chasse-neige pour le véhicule F550 tel que proposé par Ressorts Charland (Sherb.) inc. au montant de 18 769,72 \$ (taxes incluses), conformément à sa soumission datée du 9 mai 2024 et aux documents d'appel d'offres;

QUE madame Anick Fredette, agente aux Travaux publics en remplacement du directeur du Service des travaux publics, ou en son absence le directeur général, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Achat de casiers pour la caserne Sawyerville – Modification de la résolution numéro 2024-04-9531 afin d'affecter le financement.

Résolution 2024-07-9746

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat au fournisseur *1200 degrés Boivin et Gauvin inc.* pour l'acquisition de casiers pour la caserne Sawyerville, au montant de 7 900, 16 \$ (taxes incluses), selon la résolution numéro 2024-04-9531;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'indique pas son financement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense d'agglomération;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

D'ajouter le paragraphe suivant au dernier paragraphe de la résolution numéro 2024-04-9531, à savoir :

« Le financement de cette dépense est affecté au surplus accumulé non affecté de l'Agglomération de Cookshire-Eaton. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) « Sport motorisé de Cookshire Derby » du 30 août au 1^{er} septembre 2024 – Demande d'autorisation et de contribution en services.

Résolution 2024-07-9747

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande le 19 juin 2024 de Pièces d'autos Dumas et fils en lien avec l'activité intitulée « Sport motorisé de Cookshire Derby » qui se tiendra du 30 août au 1^{er} septembre 2024 inclusivement au Centre d'expo Cookshire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville autorise, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité qui se tiendra du 30 août au 1^{er} septembre 2024 inclusivement au Centre d'expo Cookshire;

QUE la Ville accorde une commandite pour cette édition du Sport motorisé de Cookshire Derby en conformité avec la *Politique sur les dons et les commandites*;

QUE cette commandite soit offerte comme suit : présence de six pompiers / premiers répondants lors de l'activité;

QUE l'installation de la signalisation adéquate sur la route 108 durant l'activité soit de la responsabilité de l'organisateur du « Sport motorisé de Cookshire Derby », en collaboration avec le ministère des Transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Rodéo Cookshire (1^{ère} édition) du 19 et 20 juillet 2024 au Centre Expos Cookshire – Demande d'autorisation et de contribution en services.

Résolution 2024-07-9748

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande le 13 juin 2024 du directeur du « Rodéo Cookshire » pour sa première édition qui se tiendra les 19 et 20 juillet 2024 inclusivement au Centre d'expo Cookshire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville autorise, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité qui se tiendra les 19 et 20 juillet 2024 inclusivement au Centre d'expo Cookshire;

QUE la Ville accorde une commandite pour cette édition du Rodéo Cookshire en conformité avec la *Politique sur les dons et les commandites*;

QUE cette commandite soit offerte comme suit : présence de six pompiers / premiers répondants lors de l'activité;

QUE l'installation de la signalisation adéquate sur la route 108 durant l'activité soit de la responsabilité du Rodéo Cookshire, en collaboration avec le ministère des Transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 359-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas* :
- a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour la consultation publique (23-07-2024).

Résolution 2024-07-9749

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-07-9750

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 359-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-07-9751

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de fixer la date, l'heure, le lieu et l'animation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement numéro 359-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) *Règlement numéro 361-2024 relatif au traitement des élus de la Ville de Cookshire-Eaton* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

Résolution 2024-07-9752

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement relatif au traitement des élus de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-07-9753

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 361-2024 relatif au traitement des élus de la Ville de Cookshire-Eaton*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 363-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la Ville de Cookshire-Eaton – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2024-07-9754

Avis de motion est donné par la conseillère Daphné Raymond qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-07-9755

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 363-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la Ville de Cookshire-Eaton*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 360-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire :*
- a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour la consultation publique (23-07-2024).

Résolution 2024-07-9756

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marc Dickenson qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-07-9757

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 360-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-07-9758

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de fixer la date, l'heure, le lieu et l'animation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement numéro 360-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics* – Adoption.

Résolution 2024-07-9759

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 350-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'abroger l'usage d'habitation unifamiliale dans certains bâtiments protégés (églises)* – Adoption.

Résolution 2024-07-9760

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le *Règlement numéro 350-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'abroger l'usage d'habitation unifamiliale dans certains bâtiments protégés (églises)*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 351-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement aux espaces de stationnement à proximité de la halte routière Johnville* – Adoption.

Résolution 2024-07-9761

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le *Règlement numéro 351-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-*

Eaton relativement aux espaces de stationnement à proximité de la halte routière Johnville, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport) – Adoption.

Résolution 2024-07-9762

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport), tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Destruction de documents selon le calendrier de conservation dans le Guide de gestion des documents municipaux.

Résolution 2024-07-9763

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton souhaite procéder à la destruction de documents;

CONSIDÉRANT que la destruction de ces documents respecte le calendrier de conservation présenté dans le Guide de gestion des documents municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser la destruction des documents suivants :

DESCRIPTION	ANNÉE
Loisirs et communications	
Loisirs (programmation, camp de jour, location de salle et infrastructures sportives, inscription aux activités sportives et loisirs)	2020 et moins
Remboursement de loisirs	2017 et moins
Finances	
Comptes fournisseurs	2017 et moins
Relevés de banque, copies de chèques	2017 et moins
Paiements de comptes par Internet (SIPC)	2021 et moins
Taxation	2013 et moins
Droits de mutation	2018 et moins
Subvention Amélioration réseau routier	2017 et moins
Subvention Redevances Collecte sélective	2017 et moins
Redevances Gravières / Sablières	2017 et moins
Rapports préhospitaliers	2022 et moins
Finances - Paie	
Déboursé salaire (Acces-D)	2017 et moins
Compte salaire – Conciliation bancaire	2017 et moins

Feuille de temps – Incendie 1 ^{er} répondant	2022 et moins
Feuille de temps – Directeur Sécurité publique	2021 et moins
Feuille de temps - Préventionniste	2021 et moins
Déductions provinciales-Fédérales	2017 et moins
Syndicat	2017 et moins
RÉER – Fonds d'action	2016 et moins
RÉER – Bâtirente/salariés/divers	2017 et moins
Paye - Divers	2017 et moins
Assurances collectives	2018 et moins
C.S.S.T.	2017 et moins
Travaux publics	
Bâtiments (location de terrain et immeuble, document sur l'entretien, la réparation, la rénovation et l'utilisation de terrain et d'immeuble)	2020 et moins
Contrat Terrasses – Plates-bandes	2018 et moins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

Aucune.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2024-07-9764

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe